



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

Prix Molson du Conseil des arts du Canada de 2020

Veuillez suivre les trois étapes suivantes pour soumettre une candidature à ces prix :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices de mise en candidature pour connaître l'objet des prix, les candidats et les auteurs de la mise en candidature admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de mise en candidature, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue-officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis et, à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite de mise en candidature

1^{er} novembre 2019

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli, accompagné de tous les documents d'appui requis (y compris les lettres d'appui) doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Si la date tombe une fin de semaine ou un jour férié, la date limite est reportée au jour ouvrable suivant.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Luiza Pereira

Agente de programme, Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

luiza.pereira@conseildesarts.ca
prix@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

ATS : 1-866-585-5559 / PRG7625F 09-19



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN CANDIDATURE

<p>Description des prix</p>	<p>Deux prix Molson du Conseil des arts du Canada, de 50 000 \$ chacun, sont décernés tous les ans à des personnes qui se sont distinguées l'une dans les arts, l'autre dans les sciences humaines, afin de les encourager à poursuivre leur contribution au patrimoine culturel et intellectuel du Canada.</p> <p>Financés par une dotation de la Fondation Molson, les prix sont administrés par le Conseil des arts en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Les gagnants sont choisis par un comité d'évaluation formé de pairs nommés conjointement par le Conseil des arts et le CRSH.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Auteurs de la mise en candidature admissibles</p> <p>Les candidats doivent être proposés par un auteur de la mise en candidature, soit une personne ou un organisme. Toute personne ou tout organisme qui a le désir et la capacité de présenter des candidatures pertinentes est admissible.</p> <p>Candidats proposés admissibles</p> <p>Ces prix sont destinés à des particuliers. Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada.</p> <p>Leur contribution doit être considérable et éminente et s'étendre sur une longue période. Selon les termes du don, les prix ont pour objet « d'encourager les Canadiens qui ont accompli des réalisations exceptionnelles dans les arts, les sciences humaines et les sciences sociales à continuer à contribuer au patrimoine culturel ou intellectuel du Canada... ». Ces termes sont interprétés des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour être admissibles, les candidats doivent avoir démontré clairement leurs « réalisations exceptionnelles »; • « continuer à contribuer » suppose que les candidats demeurent actifs et productifs. <p>Les prix ne constituent pas une récompense de « fin de carrière » ni la reconnaissance d'une importante réalisation. Les comités d'évaluation ont toujours choisi des gagnants qui sont presque à l'apogée d'une carrière exceptionnelle.</p> <p>Un individu ne peut recevoir ce prix qu'une seule fois au cours de sa vie.</p> <p>Restrictions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une seule mise en candidature par candidat est permise, dans une seule catégorie et pour un seul concours. <p>Candidats non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés ou organismes ne sont pas admissibles. • Les prix Molson ne sont pas accordés à titre posthume. • Les membres des conseils d'administration du Conseil des arts ou du CRSH sont inadmissibles durant l'exercice de leur mandat ainsi qu'au cours des six mois suivant la fin de celui-ci.

<p>Aide à la production d'une demande ou d'une mise en candidature</p>	<p>L'Aide à la production d'une demande contribue au paiement des services qui aident dans le processus de demande de prix ou de mise en candidature pour les personnes qui se définissent comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • artistes sourds, malentendants, handicapés ou vivant avec une maladie mentale; • artistes des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confrontés à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels. <p>Pour soumettre une demande, communiquez avec l'agent responsable du prix 4 semaines avant la date limite. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : https://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire</p>
<p>Présentation des candidatures</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par des personnes admissibles.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler la documentation requise, y compris les lettres d'appui, et d'envoyer le tout au Conseil des arts. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les documents sont conformes aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire. Les candidatures, tant pour les arts que pour les sciences humaines, doivent être envoyées au Conseil des arts.</p> <p>Présentation répétée d'une candidature</p> <p>L'auteur de la mise en candidature peut soumettre une même candidature aussi souvent qu'il le désire.</p> <p>Toutefois, l'auteur peut seulement utiliser la même trousse de mise en candidature pour deux dates limites consécutives. Dans ce cas, il doit envoyer une lettre au Conseil des arts pour demander que le dossier de candidature soit soumis de nouveau, et y joindre un curriculum vitae révisé du candidat, au plus tard à la date limite du concours.</p> <p>Une nouvelle trousse est nécessaire pour une troisième mise en candidature consécutive ou si plus d'un an s'est écoulé depuis la dernière mise en candidature.</p>
<p>Processus de sélection</p>	<p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts du Canada. Les deux gagnants seront choisis par un comité d'évaluation multidisciplinaire formé de pairs. Les membres du comité sont parmi les plus reconnus dans leurs domaines respectifs et, idéalement, leurs intérêts portent sur plus d'un champ de pratique ou d'études.</p> <p>Les membres du comité sont choisis de manière à tenir compte d'une juste représentation des spécialités, des genres, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays, ainsi que des différents domaines artistiques ou scientifiques. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière.</p> <p>Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en candidature	<p>Présentation de la mise en candidature</p> <ul style="list-style-type: none">• Il incombe à l’auteur de la mise en candidature de fournir tous les renseignements et documents demandés.• Le Conseil des arts fondera ses décisions d’admissibilité sur les renseignements fournis.• La version originale du formulaire de mise en candidature est requise. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d’évaluation.• Choisissez soigneusement le matériel d’appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu’un temps limité à l’examen de chaque demande.• Il est important d’informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte. <p>Consultez le formulaire de mise en candidature pour obtenir des directives sur la façon de présenter votre mise en candidature, les documents requis, et la documentation d’appui. La déclaration de l’auteur de la mise en candidature et l’acceptation du candidat doivent être soumises sur papier avec une signature originale à l’encre.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les gagnants seront avisés de la décision du Conseil des arts par écrit, environ six mois après la date limite du concours. Le Conseil avisera également tous les auteurs de la mise en candidature par écrit des résultats finaux. Les résultats ne sont pas communiqués par téléphone ni par courriel. Exception faite des gagnants, le Conseil des arts ne communiquera pas avec les candidats pour leur faire part des résultats.</p> <p>Les gagnants et leurs auteurs de la mise en candidature ne peuvent pas révéler les résultats du concours avant que le Conseil des arts n’en fasse l’annonce officielle.</p> <p>Gagnants des années précédentes</p> <p>Veuillez visiter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants des années précédentes.</p>
---	--

<p>Renseignements personnels</p>	<p>Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés à des fins opérationnelles ou pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts.</p> <p>Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.</p> <p>Aux fins de ce prix, le Conseil des arts transmettra votre mise en candidature au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour l'évaluation des candidatures. Le CRSH est assujéti à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>.</p>
<p>Conditions rattachées à ce prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution du prix si la mise en candidature est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Les gagnants ne pourront recevoir les fonds tant que tous les rapports finaux qui auraient dû être remis pour les subventions et les prix du Conseil des arts n'ont pas été soumis et approuvés.</p> <p>Une fois avisés, les gagnants doivent confirmer leur intention d'accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n'en aura pas fait l'annonce officielle.</p> <p>Les gagnants doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Ils doivent en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d'autres événements connexes.</p>



Prix Molson du Conseil des arts du Canada 2020

- Le Conseil des arts exige une seule copie de ce formulaire de demande.
 - Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
 - Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire de mise en candidature ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

PARTIE A1 – IDENTIFICATION (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Identification de l'auteur de la mise en candidature : Mme M. Autre _____

Nom

Département ou école (s'il y a lieu)

Établissement (s'il y a lieu)

Adresse postale de l'auteur de la mise en candidature :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Site web

Courriel

Identification du candidat : Mme M. Autre _____

Nom

Département ou école (s'il y a lieu)

Établissement (s'il y a lieu)

Adresse postale du candidat :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Site web

Courriel

PARTIE A2 – CATÉGORIE À LAQUELLE SE RATTACHE LA MISE EN CANDIDATURE

Cochez une seule case : arts sciences humaines et sciences sociales

Le Conseil des arts se réserve le droit de mettre une candidature dans une catégorie qui lui semble plus appropriée afin de s'assurer que tous les candidats évoluant dans un contexte semblable sont évalués selon les mêmes critères.

PARTIE A3 – DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

À titre de l'auteur de la mise en candidature pour les prix Molson 2020 :

- j'ai lu attentivement les critères liés aux prix, qui sont décrits dans les lignes directrices de mise en candidature, et atteste que la personne proposée y satisfait;
- j'accepte les conditions rattachées à ces prix et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je reconnais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- je comprends qu'une copie de ma mise en candidature sera envoyée au CRSH dans le cadre du processus d'évaluation courant du prix.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature de l'auteur de la mise en candidature
(une signature originale à l'encre est requise)

Date

PARTIE B – LETTRES D'APPUI RÉDIGÉES PAR DES EXPERTS

Des lettres d'appui (en français ou en anglais) d'au plus trois experts peuvent être soumises à l'appui de cette candidature. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les lettres sont jointes au dossier.

1) _____
Nom

_____ Département ou école (s'il y a lieu) Établissement (s'il y a lieu)

_____ Adresse

_____ Téléphone Courriel

2) _____
Nom

_____ Département ou école (s'il y a lieu) Établissement (s'il y a lieu)

_____ Adresse

_____ Téléphone Courriel

3) _____
Nom

_____ Département ou école (s'il y a lieu) Établissement (s'il y a lieu)

_____ Adresse

_____ Téléphone Courriel

PARTIE C - ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par le candidat proposé)

Je permets au Conseil des arts d'ajouter mon nom, mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :

(Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts en : français anglais

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

En tant que candidat proposé pour un prix Molson de 2020,

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada conformément aux définitions que donne Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de ces expressions;
- je comprends et j'accepte les conditions du concours et du prix, telles qu'elles sont décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts;
- je sais que le Conseil des arts est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Si je reçois le prix,

- j'accepte que toute la documentation soumise devienne la propriété du Conseil des arts, qui pourra s'en servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix;
- j'accepte que ma photo et des renseignements publics sur ma carrière et des activités connexes me concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d'autres fins promotionnelles du Conseil des arts;
- j'accepte de participer pleinement aux activités qui y sont rattachées, notamment des entrevues pour les médias, des cérémonies, des réceptions et d'autres événements connexes;
- j'accepte de garder les résultats confidentiels jusqu'à la date de l'annonce publique.

Signature du candidat proposé (**une signature originale à l'encre est requise**) Date

PARTIE D – DOCUMENTS REQUIS

Vous devez également soumettre les documents requis ci-joints avec votre formulaire de mise en candidature. Les documents requis ne vous seront pas retournés.

- le formulaire de mise en candidature rempli.

Les documents suivants seront transmis au comité d'évaluation par les pairs :

- une lettre de mise en candidature avec une signature originale;
- une brève description (maximum de deux pages) de la contribution de la personne proposée à son domaine et la raison pour laquelle elle devrait être considérée comme étant un candidat exceptionnel pour le prix (cette description peut figurer dans la lettre de mise en candidature);
- une notice biographique d'une page du candidat (études, réalisations importantes, travaux de recherche actuels, distinctions et prix);
- le curriculum vitae à jour du candidat, y compris une liste de ses publications et/ou de ses activités professionnelles, selon le cas;
- les lettres d'appui (en français ou en anglais) d'au plus trois experts du Canada, ou de l'étranger (tels qu'identifiés à la Partie B). Si l'une des lettres est traduite d'une autre langue, l'original doit également être soumis. Il est préférable que l'auteur de la mise en candidature partage le contenu de sa soumission avec les experts qui appuient sa démarche; ceux-ci sont priés d'éviter les répétitions.
- un maximum de six documents d'appui écrits provenant de personnes autres que le candidat (par exemple, articles de journaux ou de magazines, etc.) et comptant chacun un maximum de quatre pages de 8 ½ po x 11 po (copies de haute qualité). Ces documents doivent être présentés en français ou en anglais. Si l'un des documents est traduit d'une autre langue, le texte original doit également être soumis.

Instructions pour la soumission du matériel d'appui écrit

- Le matériel écrit peut être soumis sur une clé USB, CD, DVD ou sur papier.
- Les fichiers sur une clé USB, CD ou DVD doivent être en format : .pdf, .doc, .docx, .txt ou .rtf.
- N'utilisez pas de signe de ponctuation, d'espaces ni de caractères spéciaux dans les noms de fichiers qui ne doivent pas comprendre plus de 45 caractères.
- Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.

Tous les documents envoyés par la poste doivent être soumis :

- imprimés d'un seul côté;
- sur des feuilles distinctes de papier **blanc** (format lettre 8 ½ po x 11 po);
- avec une police de couleur **noire** d'au moins 11 points;
- avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés).

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint tous les documents requis. Assurez-vous d'écrire le nom du candidat proposé sur tous les documents que vous soumettez.

Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Partie A1 – Identification
- Partie A2 – Catégorie à laquelle se rattache la mise en candidature
- Partie A3 – Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)
- Partie B – Lettres d'appui rédigées par des experts
- Partie C – Acceptation de la mise en candidature (une **signature originale** est requise)
- Partie D – Documents requis
 - Une lettre de mise en candidature signée
 - Une description de la contribution de la personne proposée à sa discipline (maximum de **deux pages**)
 - Une notice biographique sur la personne proposée (maximum d'**une page**)
 - Le curriculum vitae du candidat
 - Lettres d'appui (maximum de **trois**)
 - Copies de haute qualité des documents d'appui écrits (maximum de **six**, chacun comptant au plus **quatre pages**)

Envoyez votre mise en candidature à l'adresse suivante :

Par la poste :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Par service de messagerie :

Prix
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K2P 1L4